



Décision de l'Assemblée plénière
24 juin 2021

Formation professionnelle 2030; validation des projets placés sous la conduite des cantons: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 L'initiative *Formation professionnelle 2030*, portée conjointement par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, a été lancée officiellement fin 2018. Elle vise à anticiper l'évolution du marché du travail et de la société, et à adapter la formation professionnelle aux exigences du monde de demain. Elle définit ainsi une vision et des lignes d'action pour une évolution commune de la formation professionnelle suisse. Les différents partenaires de la formation professionnelle se chargent de la mise en œuvre de chacune des mesures pour lesquelles ils ont compétence. Onze des trente projets sont placés sous la responsabilité de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et impliquent un investissement considérable de la part des cantons.
- 2 Lors de son Assemblée plénière du 25 février 2021, la CSFP a approuvé sept projets menés par les cantons dans le cadre de l'initiative *Formation professionnelle 2030*. Cinq d'entre eux contribuent à la mise en œuvre des mesures prises le 15 mai 2019 par le Conseil fédéral pour renforcer l'encouragement du potentiel de main-d'œuvre indigène (mesures 3 et 4). Un projet soutient la mise en œuvre du programme *optima* en harmonisant l'échange de données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle, conformément à la stratégie numérique adoptée le 21 juin 2018 par la CDIP. Un autre projet s'inscrit dans la démarche d'élaboration d'une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC), demandée par l'Assemblée plénière en juin 2018.
- 3 Sur mandat de la CDIP, la CSFP élargie conduit l'ensemble de ces projets. Ceux-ci ont été approuvés par l'organe de pilotage Formation professionnelle 2030 (soit, depuis janvier 2021, la Conférence tripartite de la formation professionnelle, CTFP) et sont cofinancés à hauteur de 40 % par les cantons et de 60 % par la Confédération en vertu de la loi sur la formation professionnelle (LFPPr). Pour les projets réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des mesures 3 et 4 du Conseil fédéral, les contributions des cantons passent à 20 % et celles de la Confédération à 80 %. Jusqu'à présent, la réalisation des projets a été financée par la CDIP, sous forme de provisions ainsi que dans le cadre du budget ordinaire et de prestations propres (par ex. groupes de travail).
- 4 En 2022, dans le cadre du budget ordinaire de la CDIP, les cantons devront assumer le cofinancement des projets *Formation professionnelle 2030* suivants, d'un montant total de 763 800 francs:

Orientation de la formation professionnelle vers l'apprentissage tout au long de la vie (ligne d'action de Formation professionnelle 2030)

I Coûts directs de la formation – certification professionnelle pour adultes – adaptation de l'accord cantonal sur les écoles professionnelles (AEPr)

Jusqu'à présent, faute d'une réglementation précise, les adultes qui choisissaient la voie de l'accès direct aux procédures de qualification ou de la validation des acquis de l'expérience pour obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) devaient prendre en charge eux-mêmes une partie des coûts

directs de leur formation. L'accord intercantonal du 22 juin 2006 sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles, AEPr) règle les contributions des cantons signataires pour les coûts de l'enseignement professionnel ainsi que pour ceux des formations professionnelles à plein temps. Depuis le 26 octobre 2018, une disposition supplémentaire de l'annexe à l'AEPr prévoit que ce soit le canton de domicile des adultes obtenant un titre de la formation professionnelle initiale sans contrat d'apprentissage qui prenne en charge les coûts directs de la formation. La CSFP va à présent lancer un monitorage sur la mise en œuvre de cette nouvelle disposition dans les cantons.

II Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux

Dans la première phase du projet, un état des lieux à l'échelle suisse établit les possibilités de financement auxquelles peuvent recourir les adultes pendant leur formation professionnelle initiale pour couvrir les frais de formation et de la vie courante. L'étude porte prioritairement sur les instruments de financement cantonaux destinés à différents profils d'adultes. Elle tient également compte d'autres sources de financement, telles que les fonds des différentes branches en faveur de la formation professionnelle, les solutions propres aux entreprises ou encore les conventions collectives de travail. L'enquête inclut le monitorage du projet sur les coûts directs de la formation (voir ci-dessus), décrit les bonnes pratiques et fait état des champs d'action possibles. Une deuxième phase permettra d'approfondir les champs d'action relevés et de compenser les éventuelles lacunes dans le financement.

Financement des phases I et II du projet: les coûts globaux du projet sont estimés à 250 000 francs. La phase I devrait coûter 115 000 francs, 60 % des coûts étant financés par le SEFRI dans le cadre de l'encouragement de projets. Les cantons financent quant à eux 46 000 francs, dont plus de la moitié par le biais de ressources propres. Le reste des dépenses inscrites au budget pour la phase I devrait se monter à 21 000 francs. Ces coûts sont financés dans le cadre des 250 000 francs de provisions approuvées pour la formation professionnelle. Dès 2022, les coûts de 29 000 francs afférents à la phase II du projet devront être financés dans le cadre du budget ordinaire de la CDIP pour 2022.

III Contrat d'apprentissage pour adultes

Pour les cantons, le contrat d'apprentissage constitue un instrument primordial étant donné que de nombreux processus dans le domaine de la formation professionnelle initiale, aussi bien sur le plan organisationnel que financier, y sont liés. De nombreux adultes obtiennent toutefois une certification professionnelle sans contrat d'apprentissage (art. 32 LFPr). Selon la LFPr, les financements forfaitaires de la Confédération ne prennent en compte que les formations réalisées sous couvert d'un contrat d'apprentissage. Dans la recherche de solutions, il convient également de tenir compte des implications politiques. Les adultes ne disposant pas d'un contrat d'apprentissage doivent être pris en considération si un éventuel modèle d'accord de formation devait être élaboré.

Financement: les coûts globaux du projet s'élèvent à 27 000 francs, dont 60 % sont pris en charge par le SEFRI dans le cadre de l'encouragement de projets. Les cantons garantissent une contribution de 10 800 francs par le biais de ressources propres, de sorte que le financement du projet n'a pas d'incidence sur le budget 2022 de la CDIP.

IV Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes

Les adultes qui suivent une formation professionnelle initiale étant minoritaires, il n'est possible de créer des classes proposant un enseignement adapté aux adultes que dans un nombre restreint de formations professionnelles initiales. À cet égard, il est essentiel de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des offres proposées, du nombre d'adultes concernés par ce type de formation ainsi que des classes mises en place également au plan intercantonal. Une plateforme entre les cantons pourrait s'avérer utile.

Financement: les coûts globaux du projet sont estimés à 74 000 francs, dont 60 % sont financés par le SEFRI dans le cadre de l'encouragement de projets. De leur côté, les cantons contribuent à hauteur de 29 600 francs, en majeure partie directement par des ressources propres. Leurs dépenses ne se répercutent pas sur le budget de la CDIP. Les dépenses inscrites au budget ont été évaluées à 5600 francs. Les coûts déjà engagés, à savoir 1200 francs, sont financés par les provisions constituées. Dès 2022, les coûts du projet devront être inscrits au budget ordinaire. Pour l'année 2022, précisément, ces coûts se montent à 3200 francs.

V Certification professionnelle pour adultes: prise en compte des acquis

Dans le cadre des mesures sur l'encouragement du potentiel de main-d'œuvre indigène adoptées en mai 2019 par le Conseil fédéral et sur la base du guide *Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale*, les cantons mettent au point des instruments et des processus concrets, inter-cantonaux si nécessaire, en faveur de la prise en compte des acquis chez les adultes. Les recommandations en la matière élaborées par les organes responsables de la formation professionnelle initiale constituent à cet égard un pilier central. Les acteurs doivent avoir connaissance des recommandations et des moyens auxiliaires, et savoir utiliser de manière optimale les possibilités qu'offre l'article de la LFPR sur la reconnaissance des acquis. L'objectif est de garantir une mise en œuvre uniforme de la prise en compte des acquis dans toute la Suisse.

Financement: le financement du projet est assuré de trois manières. La Confédération prend en charge à elle seule le financement de 1,4 million de francs; cette somme couvre la sensibilisation des organes responsables ainsi que les contributions forfaitaires qu'ils perçoivent pour l'élaboration de listes d'acquis. Les autres coûts du projet sont financés à 80 % par la Confédération et à 20 % par les cantons. Un montant de 1,1 million de francs a été budgétisé pour les dépenses de chaque canton, qui ne sont pas comprises dans le budget de la CDIP. Dans ce contexte, les cantons ont la possibilité d'introduire des systèmes logiciels pouvant les soutenir dans le processus de prise en compte des acquis et, pour ce faire, de soumettre à la Confédération une demande de financement pour leur projet. Le montant restant de 635 000 francs est destiné aux travaux concrets et est lui aussi financé à hauteur de 80 % par la Confédération et de 20 % par la CDIP. Sur ces 20 % financés par la CDIP, qui équivalent à 127 000 francs, près de 90 000 francs sont couverts par des prestations propres. La part inscrite au budget s'élève encore approximativement à 37 000 francs. Le financement des coûts déjà engagés a été fixé dans le cadre des comptes 2019. À partir de 2022, les coûts du projet devront être inscrits au budget ordinaire de la CDIP. Pour 2022, ces coûts se chiffrent à 16 600 francs.

Il était prévu qu'un outil électronique national englobe les différents instruments et pilote le processus de prise en compte des acquis de manière uniforme. Au vu des difficultés dans l'établissement de contrats et de l'attitude critique de la Suisse romande à l'égard de cette solution informatique centralisée, le développement de l'outil sera probablement abandonné et l'accent mis sur l'élaboration des instruments et la définition des processus. Le Comité de la CSFP a approuvé ce revirement lors de sa séance du 19 mars 2021. La CTFP a été informée le 8 avril et approuvera le nouvel avant-projet

lors de sa séance du 8 juin 2021. Si l'outil électronique est abandonné, il n'y aura pas de coûts ultérieurs et le budget du projet sera réduit. En fonction des décisions prises, les coûts du projet inscrits au budget ordinaire de 2023 seront adaptés.

Optimisation de la gouvernance et consolidation du partenariat dans la formation professionnelle (ligne d'action de Formation professionnelle 2030)

VI Optimisation des flux de données: programme *optima*

Le programme *optima* vise à coordonner des projets pour l'harmonisation de l'échange de données dans la formation professionnelle. La CDIP a validé ce programme lors de son Assemblée plénière du 21 juin 2018 et le conduit en collaboration avec la Confédération. Dans ses décisions du 25 juin et du 30 octobre 2020, l'Assemblée plénière a déjà approuvé deux projets, *sedex* et *Harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle*.

Financement: l'année passée, le premier projet national pour l'élaboration et l'introduction de *sedex* dans la formation professionnelle a été lancé dans le cadre d'*optima*. Le 30 janvier 2020, le Comité a approuvé le mandat du projet. Les coûts d'exploitation annuels s'élèvent à 15 000 francs; ils sont inscrits au budget 2022 au poste Formation professionnelle 2030. Le 30 octobre 2020, le projet *Harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle* a été approuvé avec un financement de 150 000 francs.

Trois projets supplémentaires verront le jour dans le domaine de la gestion des données (1. adaptation de BDEFA aux normes eCH; 2. registre des écoles professionnelles, y compris des professions proposées; 3. mise à disposition centralisée de profils professionnels et consolidation du «*Profession Service*») à partir de 2022. Pour le financement de ces trois projets, un total de 350 000 francs est inscrit au budget ordinaire de 2022 au poste Formation professionnelle 2030. Le budget proposé pour 2022 concernant le programme *optima* devrait être accepté sous réserve que les descriptions de projet détaillées soient présentées à l'Assemblée plénière de la CDIP prévue cet automne.

Intensification des activités d'information et de conseil tout au long du parcours de formation et de la vie professionnelle (ligne d'action de Formation professionnelle 2030)

VII Développement d'une stratégie nationale pour l'orientation scolaire, universitaire et de carrière

En 2018, le Comité de la CDIP a chargé la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) d'élaborer une stratégie pour l'OPUC. L'objectif est de garantir à la population un accès aussi uniforme que possible aux services de base de l'OPUC et, le cas échéant, de favoriser le développement coordonné de ces services au-delà des frontières cantonales. La stratégie nationale doit impliquer tous les acteurs dans ce plan d'action et soutenir la visibilité et l'efficacité de l'OPUC.

Financement: pour les premiers projets de mise en œuvre de la stratégie, une somme de 200 000 francs est inscrite au budget 2022. Le 5 septembre 2019, le Comité de la CDIP a adopté les lignes directrices de la stratégie et approuvé la suite des travaux. La stratégie et la planification de la mise en œuvre seront présentées pour approbation à l'Assemblée plénière de l'automne 2021.

VIII viamia: analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus

L'offre de conseil *viamia* doit permettre de maintenir et de renforcer l'employabilité des personnes à partir de 40 ans. Le projet prévoit de mettre au point une plateforme en ligne qui soutiendra l'ensemble des résidents suisses dans l'analyse personnelle de leur carrière professionnelle.

Financement: en 2021, les cantons financent à hauteur de 20 % la mise au point de l'offre de conseil, et ce, par le biais de prestations propres (collaborateurs des cantons). L'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé le 30 octobre 2020 un montant de 100 000 francs inscrit au budget 2021 pour la réalisation d'une version pilote de la plateforme (y compris la prise en charge des coûts d'exploitation jusqu'à fin 2023). Un montant de 150 000 francs est inscrit au budget ordinaire de la CDIP pour 2022, principalement pour assurer le développement de la plateforme en ligne.

IX profilsd'exigences.ch: instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à la formation initiale

Le projet concerne la transition I; l'objectif est de fournir des instruments qui mettent en lien les compétences scolaires acquises pendant la scolarité obligatoire et les exigences scolaires de la formation professionnelle initiale.

Financement: les coûts du projet se montent à 265 150 francs. Ils sont couverts d'une part par des provisions de 100 000 francs constituées par la CDIP en 2015 pour le développement des profils d'exigences et, d'autre part, par un financement de la Confédération de 88 170 francs. Pour le montant restant, les cantons mettent à disposition des ressources propres, qui n'ont pas d'incidence sur le budget 2022.

- 5 L'ensemble des projets présentés sont en cours et leur financement est déjà en partie prévu dans le budget 2021. Les ressources complémentaires nécessaires sont inscrites au budget 2022 au poste Formation professionnelle 2030, y compris pour les projets liés au programme *optima* et notamment les coûts d'exploitation de *sedex*.
- 6 Le Secrétariat général estime que les projets menés et présentés par la CSFP contribuent fortement à la réalisation des objectifs de l'initiative *Formation professionnelle 2030*, qui ont été réaffirmés au Sommet national de la formation professionnelle le 13 novembre 2017. Ces projets contribuent par ailleurs à l'amélioration de certains domaines clés du système éducatif, comme l'échange de données, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, la transition I ou encore la formation des adultes. Par leur implication, les cantons contribuent de manière significative à ce que la formation professionnelle soit adaptée aux exigences du monde de demain et accessible aux groupes cibles concernés.
- 7 Le Comité a approuvé le dossier à l'attention de l'Assemblée plénière lors de sa séance du 7 mai 2021.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 L'Assemblée plénière approuve les projets suivants dans le cadre de l'initiative *Formation professionnelle 2030*:
 - I Coûts directs de la formation – certification professionnelle pour adultes – adaptation de l'accord cantonal sur les écoles professionnelles (AEPr)
 - II Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux
 - III Contrat d'apprentissage pour adultes

- IV Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes
 - V Certification professionnelle pour adultes: prise en compte des acquis
 - VI Optimisation des flux de données (programme *optima*), ainsi que mise en œuvre du projet *sedex* et de trois autres projets *optima*, sous réserve de leur approbation par l'Assemblée plénière prévue en octobre 2021
 - VII Développement d'une stratégie nationale pour l'orientation scolaire, universitaire et de carrière
 - VIII *viamia*: analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus
- 2 Pour les projets suivants, un financement à hauteur de 763 800 francs est inscrit au budget 2022 au poste Formation professionnelle 2030:
- I Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux, à hauteur de 29 000 francs
 - II Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes, à hauteur de 3200 francs
 - III Certification professionnelle pour adultes: prise en compte des acquis, à hauteur de 16 600 francs
 - IV Optimisation des flux de données (programme *optima*), à hauteur de 15 000 francs (annuels) pour les coûts d'exploitation du projet *sedex* et de 350 000 francs pour les trois autres projets *optima*, sous réserve de leur approbation par l'Assemblée plénière prévue en octobre 2021
 - V Développement d'une stratégie nationale pour l'orientation scolaire, universitaire et de carrière, à hauteur de 200 000 francs
 - VI *viamia*: analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus, à hauteur de 150 000 francs

Berne, le 24 juin 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la CDIP
- Membres de la CSFP

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

260-4.4.1. ms/kr/cb